Nations Unies E/CN.18/2024/3

# Conseil économique et social

Distr. générale
26 février 2024
Français
Original : anglais

**Forum des Nations Unies sur les forêts**
**Dix-neuvième session**
New York, 6-10 mai 2024
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
**Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024**

## Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024

### Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

### Note du Secrétariat

*Résumé*

Conformément à son programme de travail pour la période 2022-2024, le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa dix-neuvième session, tiendra au titre du point 3 de l'ordre du jour un débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Au titre de ce point seront également examinés les moyens de mise en œuvre du plan stratégique, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. La présente note, qui fournit des informations d'ordre général ainsi que des informations sur les principales évolutions mondiales concernant les moyens de mise en œuvre, offre un résumé des activités intersessions que le Réseau a entreprises depuis la dix-huitième session du Forum. Elle servira de base à l'examen, à la dix-neuvième session du Forum, des moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau.

* E/CN.18/2024/1.

24-03634 (F) 060324 210324

Merci de recycler

# I. Introduction

1. Conformément à la résolution 2021/6 du Conseil économique et social et au programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2022-2024, à sa dix-neuvième session, le Forum tiendra un débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Au titre du point 3 de l'ordre du jour, il examinera les moyens de mise en œuvre du plan stratégique, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.

2. La présente note donne un aperçu des résultats des activités intersessions que le Réseau a menées depuis la dix-huitième session du Forum, et contient des informations sur les principales évolutions mondiales intervenues dans le domaine du financement forestier, un rapport de situation sur les activités du Réseau, un point sur le déroulement de la phase II de la mise en place du centre d'information du Réseau ainsi que des informations actualisées sur le projet de création en Chine d'un bureau du Réseau. Elle se réfère également aux propositions pertinentes figurant dans le résumé, établi par le Président, des discussions tenues à la dix-huitième session du Forum (E/2023/42, annexe).

# II. Contexte

3. Conformément à la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, l'un des objectifs de l'arrangement international sur les forêts est de soutenir les efforts déployés en vue de renforcer les cadres de gouvernance forestiers et les moyens de mise en œuvre pour parvenir à une gestion durable des forêts. En outre, dans la même résolution, le Conseil économique et social a décidé que le Forum des Nations Unies sur les forêts aurait pour fonctions principales, entre autres, de promouvoir, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et de mobiliser les ressources financières, techniques et scientifiques à cette fin et d'en faciliter l'accès. Par la même résolution, il a créé le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, en tant que composante de l'arrangement international sur les forêts. En avril 2017, dans sa résolution 71/285, l'Assemblée générale a adopté le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), dans lequel les priorités du Réseau ont été énoncées, comme suit :

a) Encourager l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier en vue de mobiliser des ressources en faveur d'une gestion forestière durable ;

b) Aider les pays à mobiliser et à utiliser plus efficacement les ressources financières existantes de toutes provenances, et à y accéder aux fins d'une gestion forestière durable ;

c) Faire office de système de centralisation des possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement et d'outil d'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de projets couronnés de succès ;

d) Contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que des priorités définies dans les programmes de travail quadriennaux du Forum.

4. Sur la base des discussions techniques qui ont eu lieu à la dix-huitième session du Forum, le Président a soumis aux fins d'un examen plus approfondi à la dix-neuvième session les propositions ci-après concernant les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier (voir E/2023/42, annexe) :

a) Saluer l'appui que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier apporte aux pays aux niveaux national et régional pour renforcer leur capacité de mobiliser des fonds de toutes origines en faveur de la gestion durable des forêts ;

b) Inviter les membres du Forum et les autres parties prenantes qui sont en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du Forum afin de donner plus d'ampleur aux activités du Réseau.

# III. Faits nouveaux concernant le financement forestier

## A. Fonds pour l'environnement mondial

5. Durant la période correspondant à son huitième cycle de reconstitution des ressources, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a continué d'appliquer une démarche intégrée pour encourager la gestion durable des forêts, notamment par l'intermédiaire de trois programmes intégrés promouvant la préservation des forêts tropicales, la restauration des écosystèmes et l'agriculture régénératrice pour réduire la pression sur les forêts naturelles et éliminer la déforestation des systèmes de production alimentaire et des chaînes de valeur[1].

6. Le programme intégré relatif aux biomes forestiers de l'Amazonie et du Congo et aux autres biomes forestiers essentiels[2] a été approuvé par le Conseil du FEM le 29 juin 2023, avec une subvention de 291 millions de dollars et un cofinancement attendu d'environ 1,6 milliard de dollars. Il vient en aide à 25 pays abritant environ 87 % des biomes forestiers tropicaux existants. Il répond à l'urgence croissante de préserver les paysages forestiers intacts qui sont irremplaçables en termes de biodiversité, absorbent jusqu'à un tiers des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et sont essentiels pour d'autres services rendus par les écosystèmes (comme l'eau) et pour le bien-être des peuples autochtones et des communautés locales. Il se compose de cinq programmes régionaux distincts en Amazonie, dans le bassin du Congo, en Mésoamérique, dans la région indomalaise et dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest, qui couvrent les biomes d'importance mondiale. Il devrait contribuer à la protection et à la gestion durable de plus de 44 millions d'hectares de zones terrestres protégées, à l'adoption de meilleures pratiques sur 23 millions d'hectares de paysages au profit de la biodiversité et à l'atténuation de l'émission de 495 millions de t eq $CO_2$[3]. Au cours de la période couverte par le rapport, trois pays supplémentaires ont demandé à rejoindre le programme intégré, appuyés par une subvention de 15 millions de dollars du FEM.

7. Le programme intégré relatif à la restauration des écosystèmes[4] a lui aussi été approuvé par le Conseil du FEM le 29 juin 2023, avec une subvention de 205 millions de dollars et un cofinancement attendu d'environ 1,6 milliard de dollars. Il vient en aide à 20 pays grâce à des projets nationaux mis en place en Asie, en Asie centrale, en Afrique et en Amérique latine. Il porte sur l'immense potentiel que représente le retour à des écosystèmes fonctionnels de centaines de millions d'hectares de paysages dégradés et sur la possibilité d'obtenir des avantages synergiques dans de multiples dimensions environnementales tout en générant des avantages économiques et écologiques et des moyens de subsistance pour environ 1,8 million de personnes. Il devrait permettre de restaurer 2,2 millions d'hectares, y compris des forêts et des paysages productifs, d'améliorer la gestion durable grâce à l'adoption de meilleures

[1] Voir www.thegef.org/what-we-do/topics/integrated-programs.
[2] Voir www.thegef.org/sites/default/files/2023-05/GEF_IP_RainforestSystems_2023_05.pdf.
[3] L'unité de mesure est la tonne métrique d'équivalent dioxyde de carbone.
[4] Voir www.thegef.org/sites/default/files/2023-05/GEF_IP_EcosystemRestoration_2023_05.pdf.

pratiques sur plus de 10 millions d'hectares et d'atténuer l'émission de 133 millions de tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone.

8. Le programme intégré relatif aux systèmes alimentaires[5] a été élaboré et présenté au FEM en vue d'une possible approbation par son Conseil en février 2024, avec une subvention du FEM de 282 millions de dollars et un cofinancement attendu d'environ 2,2 milliards de dollars. Il viendrait en aide à 32 pays grâce à des projets nationaux mis en place en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Il se concentrera sur la transformation des systèmes alimentaires mondiaux, de la ferme à la table, afin qu'ils soient durables, régénératifs, positifs pour la nature, résilients, inclusifs et exempts de pollution. Dans la plupart des pays, il contribuera à lutter contre le recul et la dégradation des forêts en s'attaquant aux causes profondes de la non-durabilité tout au long du système alimentaire, en transformant et en renforçant les chaînes de valeur, les modèles d'entreprise, les cadres incitatifs et financiers, ainsi que les conditions politiques et institutionnelles. Il devrait permettre d'améliorer la gestion durable grâce à l'adoption de meilleures pratiques sur 14 millions d'hectares et de réduire l'émission de 174 millions de tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone.

9. Huit projets indépendants liés aux forêts (en dehors des programmes susmentionnés) menés dans sept pays ont été approuvés par le Conseil du FEM au cours de la période considérée. Ils sont financés à hauteur de 62 millions de dollars par des subventions du FEM et devraient permettre de mobiliser 476 millions de dollars dans le cadre d'accords de cofinancement. En outre, de nouvelles promesses d'un montant total de 174,2 millions de dollars ont été annoncées en faveur du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques[6], qui sont hébergés par le FEM, afin de contribuer à répondre aux besoins de résilience face aux changements climatiques.

## B. Fonds vert pour le climat

10. Le financement forestier par le Fonds vert pour le climat relève principalement du domaine de résultat relatif aux forêts et à l'utilisation des terres (qui constitue l'un des huit domaines de résultat), tandis que d'autres financements liés aux forêts sont fournis indirectement par l'intermédiaire de plusieurs domaines de résultat intéressant l'adaptation, à savoir : les écosystèmes et les services écosystémiques ; les moyens de subsistance des personnes et des communautés ; la santé et le bien-être ; la sécurité alimentaire et hydrique. L'un des avantages comparatifs des domaines de résultat liés à la nature comme celui relatif aux forêts et à l'utilisation des terres est qu'ils ont une multitude de retombées positives qui ne sont pas liées au climat, tels que la biodiversité, l'approvisionnement en eau propre et les moyens de subsistance des communautés locales. En décembre 2023, le Fonds vert pour le climat avait approuvé des projets d'une valeur cumulée de 1,812 milliard de dollars dans le domaine des forêts et de l'utilisation des terres. Ce domaine de résultat comprend le financement de tous les projets relatifs à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement ainsi qu'au rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD-plus), y compris la phase II (mise en œuvre, 146 millions de dollars) et la phase III (paiements fondés sur les résultats, 496 millions de dollars) de l'initiative REDD-plus. Un montant

[5] Voir www.thegef.org/sites/default/files/2023-05/GEF_IP_FoodSystems_2023_05.pdf.

[6] Voir www.thegef.org/newsroom/press-releases/good-news-adaptation-donors-boost-support-ldcf-and-sccf.

supplémentaire de 34 millions de dollars a été approuvé à ce jour aux fins de la préparation à l'initiative (phase I).

11. Depuis la période précédente, qui s'est terminée en décembre 2022, le Conseil du Fonds vert pour le climat a approuvé 11 projets liés aux forêts et à l'utilisation des terres, pour un total de 572 millions de dollars. Trois projets sont menés en Afrique, deux en Amérique latine et aux Caraïbes et cinq en Asie-Pacifique, et le projet restant est multirégional. Ce dernier couvre 11 pays et est doté d'un budget de 984,6 millions de dollars, dont 189,35 millions sous forme de subventions et de prêts du Fonds. Le Fonds se concentre sur les produits de base durables en promouvant une plus grande productivité des terres agricoles dans les pays disposant d'importantes ressources forestières tropicales, le but étant de réduire la pression exercée par le défrichement des forêts à des fins agricoles. Cela permet de réduire les émissions et d'accroître la résilience des communautés locales en finançant la transformation des chaînes d'approvisionnement en produits agricoles tropicaux de sorte à passer de pratiques extractives à des pratiques durables. Les projets y parviennent grâce à la fourniture d'une combinaison d'assistance technique et d'appui financier aux producteurs dont la situation nécessite la protection et la restauration des forêts existantes, en se concentrant sur les chaînes d'approvisionnement dans les secteurs qui entraînent la déforestation, tels que l'élevage, l'huile de palme, le soja, le caoutchouc, le cacao et la sylviculture.

12. En décembre 2023, au moins 2,4 milliards de dollars supplémentaires du Fonds devaient être affectés à des projets relatifs aux forêts et à l'utilisation des terres, et des financements supplémentaires pourraient être accordés en faveur des forêts, notamment dans le cadre des domaines de résultats susmentionnés relatifs à l'adaptation. En ce qui concerne les paiements fondés sur les résultats de REDD-plus, le Conseil du Fonds a demandé au secrétariat du Fonds d'élaborer une nouvelle proposition sur ces paiements, laquelle a été présentée à sa trente-septième réunion en octobre 2023. Il n'a toutefois pas été en mesure de prendre une décision ; le point reste ouvert à la discussion lors des prochaines réunions du Conseil.

## C. Banque mondiale

13. La Banque mondiale a annoncé qu'elle se fixerait un objectif climatique plus ambitieux, en consacrant 45 % de ses financements annuels à des projets liés au climat pour l'exercice allant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025[7]. Cette hausse du financement permettra de mettre à contribution plus de 40 milliards de dollars, soit environ 9 milliards de dollars de plus que ce qui avait été programmé précédemment.

14. La Banque mondiale a annoncé des plans ambitieux pour le développement de marchés mondiaux du carbone aux normes d'intégrité élevées, avec 15 pays prêts à tirer des revenus de la vente de crédits carbone générés par la conservation de leurs forêts[8]. Les 15 pays (Chili, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Fidji, Ghana, Guatemala, Indonésie, Madagascar, Mozambique, Népal, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine et Viet Nam) font partie du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier de la Banque mondiale, qui appuie depuis 2018 des programmes pilotes visant à mettre en place des systèmes efficaces pour les initiatives de crédit d'émission de carbone. En appuyant cinq pays en 2024, la Banque mondiale travaillera avec les gouvernements et les communautés locales pour accéder aux

[7] Voir www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2023/12/01/world-bank-group-doubles-down-on-financial-ambition-to-drive-climate-action-and-build-resilience.

[8] Voir www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2023/12/01/world-bank-carbon-credits-to-boost-international-carbon-markets.

marchés du carbone. D'ici à 2028, les 15 pays prenant part au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier devraient être en mesure d'interagir avec les marchés du carbone.

15. D'ici à 2025, les pays susmentionnés auront produit plus de 24 millions de crédits, et pas moins de 126 millions d'ici 2028. Ces crédits pourraient rapporter jusqu'à 2,5 milliards de dollars si les conditions du marché s'y prêtent, une grande partie de cet argent étant reversé aux collectivités et aux pays[9]. Des marchés du carbone florissants ont le potentiel de faire la même chose pour d'autres pays à long terme. La Banque mondiale entend collaborer à la mise en place de solutions visant à développer des marchés du carbone liquides et transparents. Il s'agit notamment de travailler avec des partenaires des secteurs privé et public pour mettre en œuvre des principes d'intégrité pour les acheteurs et les vendeurs de crédits et de mettre en place des cadres communs pour les organisations qui valident et vérifient les crédits, telles que les agences de notation indépendantes.

## D. Fonds pour l'adaptation

16. Créé dans le cadre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2010 et au service de l'Accord de Paris sur les changements climatiques depuis janvier 2019, le Fonds pour l'adaptation a fourni des financements représentant un total de 1,1 milliard de dollars dans plus de 100 pays[10]. Il a accru son appui au fur et à mesure que les besoins augmentaient, en offrant aux pays des fenêtres de financement souples et innovantes, axées sur le renforcement de l'appui et l'accélération de l'action, de l'innovation, de l'apprentissage et du partage aux fins de l'adaptation. Le portefeuille du Fonds compte un total de 164 projets concrets d'adaptation aux changements climatiques dans les communautés vulnérables des pays en développement du monde entier, dont huit subventions d'un faible montant en faveur de l'innovation. Les projets approuvés devraient bénéficier à un total de 41 millions de personnes et permettre de protéger ou de réhabiliter environ 635 296 hectares d'habitats naturels, entre autres résultats. Depuis 2010, le Fonds a alloué plus de 165 millions de dollars (soit près de 20 % de son portefeuille) à des initiatives visant à renforcer la résilience des écosystèmes face aux contraintes induites par les changements et les fluctuations climatiques, y compris des projets menés dans le secteur forestier.

17. Les entités d'exécution peuvent demander un financement allant jusqu'à 20 millions de dollars par pays pour des projets ou des programmes d'adaptation à l'échelle d'un seul pays, avec un montant maximum de 10 millions de dollars par projet ou un montant maximum de 14 millions de dollars pour un projet/programme régional (ces deux possibilités ne s'excluant pas mutuellement). En outre, les entités d'exécution nationales peuvent accéder à des financements en sus du plafond par pays pour des projets directs améliorés, représentant jusqu'à 5 millions de dollars par projet. Toutes les entités d'exécution peuvent bénéficier de subventions à l'innovation d'un montant maximal de 5 millions de dollars, tandis que les subventions à l'innovation d'un montant maximal de 250 000 dollars, les subventions d'apprentissage et les subventions de mise à l'échelle des projets, d'un montant respectif de 150 000 et 100 000 dollars, ne sont accessibles qu'aux entités d'exécution nationales.

18. Le Fonds pour l'adaptation a également fourni une assistance financière à des entités non accréditées par l'intermédiaire de son Accélérateur d'innovation climatique[11]. Deux des entités multilatérales d'exécution accréditées du Fonds pour

[9] Ibid.
[10] Voir www.adaptation-fund.org.
[11] Voir www.adaptation-fund.org/apply-funding/innovation-grants/adaptation-fund-climate-

l'adaptation, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont administré la première phase de ce programme. Le Centre-Réseau des technologies climatiques, qui est le bras opérationnel du mécanisme pour les technologies relatives aux changements climatiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, travaille en collaboration avec le PNUE en tant qu'entité d'exécution dans le cadre de l'Accélérateur d'innovation climatique. Les bénéficiaires peuvent accéder à des fonds allant jusqu'à 250 000 dollars par projet quand ils cherchent à relever les défis de l'adaptation dans divers domaines thématiques, y compris des solutions innovantes fondées sur la nature.

19. En outre, dans le cadre de sa stratégie à moyen terme actuelle pour la période 2023-2027[12], le Fonds pour l'adaptation cherche à mettre en place une facilité d'adaptation dirigée localement afin de fournir des subventions à toutes les entités d'exécution ainsi qu'aux entités non accréditées. Il continue de redoubler d'efforts dans les domaines stratégiques de l'action, de l'innovation et de l'apprentissage et du partage, et accorde une place stratégique et transversale à la promotion de l'adaptation à l'échelle locale, ainsi qu'à la transposition à plus grande échelle des activités et des résultats financés, tout en s'inscrivant dans le droit fil des objectifs de développement durable et en contribuant à l'application de l'Accord de Paris pour faire face au problème des changements climatiques. Il a actuellement des propositions de projets en attente d'une valeur de plus de 425 millions de dollars et un flux constant de demandes pour son travail d'appui aux personnes les plus vulnérables au climat par l'intermédiaire de projets d'adaptation concrets et de financements innovants accessibles.

## E. Vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

20. La vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a donné un nouvel élan à la nécessité d'une unité mondiale pour accroître le financement forestier, et plusieurs engagements et initiatives en faveur du financement forestier ont été annoncés. Au cours de la Conférence des Parties, le Gouvernement brésilien a proposé la création du Fonds pour les forêts tropicales éternelles[13] avec un objectif initial de collecter des fonds d'un montant de 250 milliards de dollars, le but étant de mobiliser des ressources financières à grande échelle pour protéger les forêts tropicales, leur biodiversité et les personnes qui vivent dans ces forêts, les protègent et en dépendent. Le fonds servirait d'instrument financier permettant de financer les forêts sur pied, reposant notamment sur des contributions de pays dotés de fonds souverains, entre autres investisseurs. Il encouragerait la préservation et découragerait fortement la déforestation et la dégradation des forêts. Le Brésil a souligné qu'il était urgent de créer un instrument mondial novateur pour rémunérer l'entretien et la restauration des forêts tropicales. Le Mécanisme innovant de financement vert de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)[14], une initiative du Fonds d'infrastructure de l'ASEAN qui aide les gouvernements de l'Asie du Sud-Est à préparer et à financer des projets d'infrastructure qui favorisent la durabilité environnementale et contribuent aux objectifs de lutte contre les changements climatiques, a annoncé une nouvelle initiative par laquelle il s'est engagé à mobiliser 1 milliard de dollars auprès

innovation-accelerator-afcia.

[12] Voir www.adaptation-fund.org/document/medium-term-strategy-2023-2027.

[13] Voir www.wri.org/news/statement-new-tropical-forest-fund-needs-boost-just-transition.

[14] Voir www.adb.org/what-we-do/funds/asean-catalytic-green-finance-facility/overview.

des partenaires de développement, avec l'intention de mobiliser 2 milliards de dollars de capitaux privés supplémentaires d'ici à 2030 dans des projets climatiques axés sur la nature. La Banque interaméricaine de développement prévoit de tripler le financement direct et mobilisé pour le climat en Amérique latine et dans les Caraïbes pour atteindre 150 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie avec l'appui de ses pays membres[15], y compris par la recapitalisation prévue de sa branche secteur privé. En atteignant cet objectif, elle deviendrait l'une des premières banques multilatérales de développement à respecter la recommandation du G20 de tripler le financement de la lutte contre les changements climatiques.

## F. Fonds pour les pertes et les préjudices

21. La Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, respectivement à leurs vingt-huitième et cinquième sessions, ont rendu opérationnel le fonds pour les pertes et les préjudices[16] en tant qu'entité chargée du fonctionnement du Mécanisme financier de la Convention sur les changements climatiques, qui servirait également l'Accord de Paris. Le fonds sera responsable devant ces deux conférences et fonctionnera sous leur direction. Plus de 700 millions de dollars ont été promis au fonds d'ici à la fin décembre 2023[17]. Toutefois, en 2022, le coût économique quantifiable des phénomènes extrêmes tels que les cyclones et les inondations dans les pays en développement était supérieur à 100 milliards de dollars[18].

## G. Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité

22. Le nouveau Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité a été ratifié et lancé en août 2023 lors de l'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial à Vancouver (Canada)[19]. Les contributions initiales de l'Allemagne, du Canada et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'un montant total de plus de 200 millions de dollars, ont permis de rendre opérationnel le Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité. Par la suite, le Japon a annoncé une contribution lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties. L'Espagne s'est engagée à fournir un financement supplémentaire lors de la soixante-sixième réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial. Le Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité a été conçu pour mobiliser et accélérer les investissements dans la préservation et la durabilité des espèces sauvages et des écosystèmes, dont la santé est menacée par les incendies de forêt, les inondations, les conditions météorologiques extrêmes et l'activité humaine, y compris l'étalement urbain. Il mobilisera et décaissera les ressources nouvelles et supplémentaires provenant de sources publiques, privées et philanthropiques, en mettant l'accent sur la durabilité de la biodiversité et des écosystèmes. Pas moins de 20 % de ses ressources viendront épauler des initiatives dirigées par des autochtones en vue de protéger et de préserver la biodiversité. Il accordera également la priorité à la fourniture d'un appui aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés, qui recevront plus d'un tiers de ses ressources. Le Conseil du Fonds

[15] Voir www.iadb.org/en/news/idb-group-aims-triple-climate-financing-over-next-decade.

[16] Voir https://unfccc.int/loss-and-damage-fund-joint-interim-secretariat.

[17] Voir https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/funds-and-financial-entities/loss-and-damage-fund-joint-interim-secretariat/pledges-to-the-loss-and-damage-fund.

[18] Julie-Anne Richards *et al.*, « The loss and damage finance landscape », document de travail, mai 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.lossanddamagecollaboration.org/publication/the-loss-and-damage-finance-landscape.

[19] Voir www.thegef.org/newsroom/press-releases/new-global-biodiversity-fund-launched-vancouver.

pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité s'est réuni pour la première fois en février 2024 à Washington, et est parvenu à un accord sur la manière dont les ressources des donateurs seront allouées, et sur la manière dont les projets seront conçus et approuvés. Le Fonds devrait commencer à financer des projets liés à la perte et à la restauration de la nature d'ici à la fin de l'année 2024.

# IV. Faits nouveaux en lien avec le Réseau mondial de facilitation du financement forestier survenus depuis la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

## A. Préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts en lien avec le Réseau mondial de facilitation du financement forestier

23. Dans sa résolution 2015/33, le Conseil économique et social a demandé au Forum des Nations Unies sur les forêts de procéder à un examen à mi-parcours, en 2024, puis à un examen final, en 2030, de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts dans la réalisation de ses objectifs. Conformément à la résolution 2015/33 et au programme de travail du Forum pour la période 2022-2024, le Forum, à sa dix-septième session, qui s'est tenue en mai 2022, a examiné et décidé des activités à mener pour préparer l'examen à mi-parcours de l'arrangement international en 2024. Ces activités sont regroupées en 10 sections dans l'annexe à la résolution 2022/17 du Conseil économique et social. La section D de l'annexe à la résolution en question présente les travaux préparatoires à entreprendre pour évaluer les travaux du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. Deux rapports d'évaluation ont été élaborés par les consultants conformément à la section D : a) une évaluation de l'état des ressources de toutes provenances, y compris le financement privé, qui sont disponibles pour les forêts, ainsi que les problèmes et les contraintes concernant l'accès à ces fonds[20] ; b) une évaluation de la performance et de l'impact du Réseau, ainsi que du caractère suffisant et pérenne des ressources dont dispose le Réseau, et d'autres mesures à prendre pour renforcer son action[21]. Ces évaluations ont été examinées lors d'une réunion de groupe d'experts qui s'est tenue en juin 2023 à l'Office des Nations Unies à Nairobi. La réunion a rassemblé des expertes et experts des membres du Forum, des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des partenaires régionaux et sous-régionaux ainsi que des grands groupes et d'autres parties prenantes concernées. Les suggestions et propositions faites à cette occasion ont été compilées dans la synthèse des coprésidents[22].

24. Les évaluations et les propositions issues de la réunion de Nairobi ont été examinées plus avant lors de la réunion du groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, qui s'est tenue du 10 au 13 octobre 2023 à l'Office des Nations Unies à Vienne[23]. On trouvera des informations détaillées sur l'avancement de la mise en œuvre des activités intersessions à mener en prévision de

[20] Voir www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2023/10/MTR-D-Study-Existing-Resources-for-Forests-rev.pdf.

[21] Voir www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2023/05/MTR-Assessment-D-GFFFN-revMay2023.pdf.

[22] Voir www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2023/07/Co-Chairs-Summary-NairobiEGM-06072023.pdf.

[23] Voir www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2023/11/AHEG-Co-Chairs-Summary-021123-Final.pdf.

l'examen à mi-parcours, y compris les activités liées au Réseau, dans le document E/CN.18/2024/5.

25. Entre-temps, pour donner suite à certaines des recommandations visant à résoudre les problèmes soulevés, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts au sein du Département des affaires économiques et sociales a pris des mesures pour améliorer l'efficacité du Réseau mondial de facilitation du financement forestier en appuyant les pays et en facilitant la mobilisation de davantage de ressources financières pour la gestion durable des forêts et l'accès à de telles ressources. Une attention particulière est accordée à la résolution des problèmes persistants auxquels les pays continuent de faire face en matière d'accès au financement, notamment les risques d'investissement, les divergences dans les attentes des bénéficiaires et des bailleurs de fonds, le manque de coordination, le manque d'expertise pour mobiliser des financements, la complexité et le coût des processus de développement de projets, le manque de mobilisation intersectorielle et les lacunes en matière de connaissances et de données. La stratégie adoptée comprend également le recensement des domaines potentiels à fort impact sur lesquels le Réseau mondial pourrait se concentrer afin d'accélérer la mise en œuvre de ses priorités et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

## B. Appui du Réseau mondial de facilitation du financement forestier aux membres du Forum

26. Depuis sa création en 2015, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a aidé 39 pays et 3 partenaires sous-régionaux à élaborer des stratégies nationales et régionales de financement forestier, respectivement, et à renforcer leur capacité à accéder aux ressources financières des entités financières multilatérales existantes et d'autres sources. Depuis la dix-huitième session du Forum, il a continué d'apporter son soutien à 15 pays et à une sous-région en collaboration avec des organismes accrédités sélectionnés par les pays. On trouvera ci-après un résumé des principales activités menées.

### Algérie, Bénin, Libéria, Togo et Zimbabwe

27. Le secrétariat du Forum a achevé l'élaboration des stratégies nationales de financement forestier pour l'Algérie, le Bénin, le Libéria, le Togo et le Zimbabwe au cours de la période considérée. Des ateliers de validation ont été organisés dans les cinq pays, offrant aux parties prenantes la possibilité d'examiner lesdites stratégies et d'y apporter des contributions finales. Les documents stratégiques finaux ont été remis aux différents organismes chefs de file pour adoption formelle par leurs gouvernements. Dans toutes les stratégies, l'accent a été mis sur une meilleure mobilisation des ressources nationales, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Quatre pays (Algérie, Bénin, Libéria et Togo) ont également achevé la préparation de notes de cadrage pour la mobilisation de fonds provenant de sources multilatérales (un au Fonds pour l'environnement mondial et trois au Fonds vert pour le climat) pour certains des domaines prioritaires définis dans les stratégies nationales de financement forestier. Les notes de cadrage ont été élaborées en collaboration avec les entités accréditées (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), PNUD, Observatoire du Sahara et du Sahel et Fonds béninois pour l'environnement et la lutte contre les changements climatiques) sélectionnées par les pays.

**Burundi, Mozambique, Ouzbékistan, Pérou, Suriname et Tchad**

28. Le secrétariat du Forum a commencé à fournir un appui au Burundi, au Mozambique, à l'Ouzbékistan, au Pérou et au Suriname en 2023. Des études analytiques portant sur le statut des forêts, la gestion et l'utilisation des forêts, le financement forestier et la contribution des forêts à la sécurité alimentaire, à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets ont été menées dans chacun de ces pays. Elles fournissent des informations de référence détaillées nécessaires à l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier, lesquelles sont alignées sur les stratégies nationales de développement durable et les programmes forestiers nationaux et répondent aux questions prioritaires recensées lors des consultations menées auprès des parties prenantes. Elles fournissent également une base pour l'intégration et la coordination des engagements relatifs aux forêts pris dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, des objectifs de développement durable pertinents, des contributions déterminées au niveau national annoncées dans le cadre de l'Accord de Paris, des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, du Cadre mondial de la biodiversité et des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, ainsi que des processus politiques internationaux et régionaux pertinents.

29. Des réunions de lancement et des ateliers de renforcement des capacités sur l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier et l'accès au financement pour la gestion durable des forêts à partir de toutes les sources disponibles aux niveaux national et international ont été organisés au Mozambique, en Ouzbékistan et au Pérou. Au total, 293 expertes et experts nationaux issus d'organismes gouvernementaux, du secteur privé, d'organisations de la société civile, du monde universitaire et du monde de la recherche ont été formés. L'accent a également été mis sur l'équité de genre et la participation des jeunes. Après les ateliers, chaque pays a mis en place une équipe spéciale multidisciplinaire chargée d'élaborer son projet de stratégie nationale de financement forestier, en s'appuyant sur les conseils techniques fournis par le Réseau. Les équipes bénéficient en outre des conseils techniques des entités accréditées sélectionnées aux fins de la conception et de l'élaboration de notes de cadrage afin d'accéder à des financements provenant de sources multilatérales et autres. Un appui similaire sera apporté au Burundi, au Suriname et au Tchad au cours du premier semestre 2024.

**Organisation du Traité de coopération amazonienne**

30. Le secrétariat du Forum, en partenariat avec le secrétariat de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, appuie actuellement l'élaboration de la stratégie régionale de financement forestier qui vise à renforcer la capacité de la sous-région amazonienne à mobiliser des ressources provenant de toutes les sources possibles en vue de la gestion durable des forêts. Un atelier de renforcement des capacités sur l'élaboration de stratégies régionales de financement forestier et de mobilisation a été organisé et des expertes et experts de tous les États membres de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne y ont pris part. Des analyses de la situation et les consultations des parties prenantes sont en cours. L'élaboration de la stratégie régionale de financement prendra également en compte les priorités de financement forestier soulignées dans la Déclaration de Bélèm[24] qui a été adoptée par les membres de l'Organisation en août 2023.

[24] Voir https://otca.org/en/get-to-know-the-belem-declaration-signed-by-the-amazon-countries-at-the-summit/.

## C. Demandes d'appui nouvelles et en suspens adressées au Réseau mondial de facilitation du financement forestier

31. Depuis la dix-huitième session, le secrétariat du Forum a reçu trois nouvelles demandes d'appui adressées au Réseau mondial de facilitation du financement forestier par le Burkina Faso, le Mali et le Maroc, tandis que l'appui aux Comores et au Congo est toujours en suspens. Quatre des pays ont demandé un appui à la conception de stratégies nationales de financement forestier et le dernier a demandé une aide au renforcement de ses capacités d'accès à des ressources financières issues de toutes les sources aux fins de la gestion durable des forêts. L'appui à ces pays devrait commencer au deuxième semestre de 2024, en fonction de la disponibilité des ressources.

## D. Partenariats et activités communes

32. Le Département des affaires économiques et sociales, représenté par le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui est chargé d'administrer le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, a participé à de nombreux partenariats et initiatives communes avec des gouvernements ainsi qu'avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, dont certaines ont été mentionnées plus haut. Quelques-uns des principaux partenariats et activités communes auxquels le Réseau a participé depuis la dix-huitième session du Forum sont résumés ci-dessous.

### Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement

33. Le secrétariat du Forum a continué de participer au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Il s'est principalement attaché à participer aux préparatifs du rapport de 2023 sur le financement du développement durable (*Financing for Sustainable Development Report*) et à examiner des notes d'orientation supplémentaires relatives aux cadres de financement nationaux intégrés[25], en particulier sur le financement de l'action climatique et la réduction des risques de catastrophe. L'objectif de ces notes est de compléter les orientations initiales préparées concernant les éléments constitutifs des cadres[26] et de fournir des informations aux pays qui donnent la priorité aux questions connexes.

### Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

34. Le secrétariat du Forum a continué de participer à l'équipe de réflexion pilotée par la FAO sur les pratiques optimales à retenir pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, en collaboration avec de nombreux autres partenaires. Les travaux de l'équipe de réflexion menés au cours de la période considérée se sont principalement axés sur l'élaboration d'initiatives de renforcement des capacités et de partage des connaissances, dont le mécanisme mondial relatif à l'économie et au financement de la restauration[27]. Le mécanisme vise à mettre en place un mécanisme international de financement de la restauration dans plusieurs secteurs afin de renforcer les capacités et de permettre l'obtention de retours sur investissement en matière de restauration et l'élaboration de plans d'activité susceptibles d'être financés et de modèles économiques permettant d'obtenir les avantages souhaités dans le cadre d'activités et d'approches de restauration. Il vise à éliminer les blocages dans le développement et le financement des projets, qui

[25] Voir https://inff.org/resource/inff-technical-guidance-documents.
[26] Voir https://inff.org/inff-building-blocks.
[27] Voir www.fao.org/3/cc6592en/cc6592en.pdf.

réduisent l'ampleur et la portée des activités de restauration dans le monde entier. Il devrait fonctionner au niveau mondial et dans différents types d'écosystèmes, mais également adopter une approche régionale. Il tirerait parti des possibilités d'étendre la restauration, de la financer et de la rendre durable grâce à la promotion de chaînes de valeur durables et inclusives. La FAO et le Réseau ont entamé des discussions sur la mise au point conjointe de cours d'apprentissage en ligne sur la restauration, y compris certains modules sur les principales étapes des normes de pratique pour la restauration des écosystèmes[28].

### Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

35. Le secrétariat du Forum et la Convention sur la lutte contre la désertification ont renouvelé leur collaboration mutuelle en 2023 pour élaborer et mettre en œuvre des activités communes ciblées sur la gestion durable des terres et des forêts afin d'améliorer l'état des écosystèmes touchés, notamment pour parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres (cible 15.3 des objectifs de développement durable). Dans ce contexte, le secrétariat du Forum et le Mécanisme mondial de la Convention ont continué de collaborer pour appuyer l'Algérie, le Malawi, l'Ouzbékistan et le Zimbabwe, où les deux partenaires ont été sollicités. Cet appui revêt la forme d'activités de renforcement des capacités et d'activités d'assistance technique pour la conception de notes de cadrage axées sur la restauration des paysages forestiers et la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

36. Le Réseau a continué de collaborer avec la Convention sur la lutte contre la désertification pour aider le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Commission de l'Union africaine et les partenaires à mettre en œuvre la stratégie de la SADC pour l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel[29] en préparant des projets, en mobilisant des ressources, en menant des activités de sensibilisation auprès des acteurs politiques et en nouant un dialogue. Les projets menés au titre de cette initiative visent à attirer des financements pour des projets relevant de six piliers d'investissement, destinés à relever les principaux défis environnementaux, sociaux et économiques de la région de la SADC : l'eau pour tous ; l'accès aux énergies renouvelables ; des écosystèmes productifs et résilients ; des infrastructures vertes résilientes aux changements climatiques ; une productivité agricole renforcée et des systèmes alimentaires résilients ; un développement économique et commercial porteur de changement. Le Réseau collabore également avec le Mécanisme mondial en vue de mobiliser des ressources et d'évaluer la mise en œuvre de la Convention.

### Forum forestier africain

37. Le Forum forestier africain est une organisation non gouvernementale panafricaine engagée dans la gestion, l'utilisation et la conservation durables des ressources forestières et arboricoles de l'Afrique pour le bien-être socioéconomique de ses populations et pour la stabilité et l'amélioration de son environnement. En 2023, le Forum forestier africain et le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts ont lancé une initiative conjointe visant à élaborer et à mettre en œuvre des activités conjointes ciblées relatives à la gestion durable des terres et des forêts en Afrique. La mobilisation des ressources en vue de faciliter la prise en compte effective et efficace des forêts et des arbres dans le développement durable de l'Afrique et les

[28] Voir www.decadeonrestoration.org/publications/standards-practice-guide-ecosystem-restoration-summary-report.

[29] Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/SADC_GGWI_Presentation.pdf.

efforts visant à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes terrestres en sont parmi les principaux domaines d'action. En août 2023, le secrétariat du Forum a travaillé avec des homologues du Forum forestier africain pour renforcer les capacités des experts nationaux de la SADC sur les possibilités de financement qu'ont les initiatives REDD-plus et sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

**Académie d'État chinoise de foresterie et d'administration des prairies : renforcement des capacités de mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

38. En juillet 2023, à la demande de l'Académie d'État chinoise de foresterie et d'administration des prairies, le secrétariat du Forum a facilité la participation du Réseau mondial de facilitation du financement forestier à un séminaire hybride sur la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Il a dispensé une formation de trois jours à 38 participantes et participants venus d'Afrique, de la région Asie-Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes. La formation était axée sur la gestion durable des forêts, l'arrangement international sur les forêts, l'instrument et le plan stratégique, ainsi que sur les possibilités de financement forestier.

## E. Ressources mobilisées à l'appui des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

39. Les activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier sont financées principalement au moyen de ressources extrabudgétaires fournies par les pays donateurs par la voie du fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts. Depuis la dix-huitième session, le Département des affaires économiques et sociales a reçu 287 410 dollars de la part du Gouvernement chinois et 47 200 dollars de la part du Gouvernement suisse pour les activités du Réseau gérées par le secrétariat du Forum. Les ressources disponibles dans le cadre du plan du programme ordinaire étant limitées, il a toujours tiré parti du programme ordinaire de coopération technique pour appuyer les activités du Réseau et continue d'explorer la manière la plus efficace d'exploiter cette source de financement à cette fin. Depuis juillet 2023, le secrétariat a mobilisé, pour les activités du Réseau, 376 000 dollars en provenance du programme ordinaire de coopération technique à des fins de renforcement des capacités.

## F. Informations actualisées concernant la création du centre d'information du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

40. La phase I de la mise en place du centre d'information du Réseau mondial de facilitation du financement forestier[30] a été lancée en 2021 avec la mise en service d'un site Web et de trois bases de données, portant sur les possibilités de financement, sur le matériel d'apprentissage lié à la mobilisation des ressources financières pour les forêts, et sur les bonnes pratiques et enseignements tirés. Depuis la dix-huitième session du Forum, le secrétariat du Forum a continué d'améliorer la quantité et la qualité des entrées figurant dans les trois bases de données. Plus de 60 entrées sur les possibilités de financement ont été mises à jour avec les informations les plus récentes, et de nouvelles entrées ont été ajoutées aux trois bases de données. En janvier 2024, le nombre d'entrées dans les trois bases de données s'élevait à 315, dont 163 portaient sur les possibilités de financement. Le secrétariat a également continué

[30] Voir https://forest-finance.un.org/.

de publier le point trimestriel sur le financement forestier, un produit de communication lancé en 2022 pour diffuser des informations sur le financement forestier et augmenter la fréquentation du centre d'information. À la fin de l'année 2023, sept points trimestriels avaient été publiés.

41. La phase II de la mise en place du centre d'information commencera à l'occasion de la dix-neuvième session du Forum et comprendra le lancement d'une quatrième base de données portant sur les flux de ressources financières pour les forêts, destinée à regrouper les données nécessaires pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre de la cible 15.b des objectifs de développement durable et de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4, comme le prévoient les lignes directrices du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. La base de données est développée à l'aide de la plateforme Web Unite hébergée par l'ONU, conformément à une approche financièrement rationnelle. Elle comprendra un ensemble de données téléchargeables, une analyse des données et un tableau de bord permettant de visualiser les données et les résultats des analyses. Les données sont collectées à partir de sources existantes crédibles, sur la base d'une consultation avec les États membres, les membres de l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts sur la facilitation du financement forestier et d'autres experts œuvrant dans ce domaine. Toutes les données relatives aux États membres ne reposent que sur des données officielles ou des données obtenues avec l'autorisation d'utilisation du pays concerné. En raison du manque de données, en particulier sur les financements nationaux et privés, la base de données continuera d'être développée et mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles données seront disponibles.

42. En août 2023, un questionnaire a été distribué aux points focaux nationaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, aux partenaires et aux principaux groupes dans le but de recueillir des commentaires et des suggestions pour l'amélioration du site Web de la phase I du centre d'information, de ses bases de données et des points trimestriels. Le questionnaire était disponible en anglais, en espagnol et en français. En décembre 2023, 17 réponses avaient été reçues. La plupart des personnes et entités interrogées (15) ont jugé le centre d'information « très utile » ou « plutôt utile ». Trois ont indiqué qu'elles avaient réussi à mobiliser des ressources en utilisant des informations disponibles grâce au centre d'information.

43. Parmi les obstacles rencontrés lors de l'utilisation du centre d'information, les personnes et entités interrogées ont cité les problèmes de connectivité à Internet, les difficultés d'utilisation des filtres pour effectuer des recherches dans les bases de données et le manque de connaissance des ressources disponibles sur le site Web. La plupart des suggestions d'amélioration portaient sur la nécessité d'une plus grande visibilité et d'une meilleure promotion des ressources disponibles sur le centre d'information, notamment par l'utilisation des médias sociaux, l'organisation d'ateliers et de séminaires et d'autres moyens de partager des études de cas réussies, des bonnes pratiques et des enseignements tirés de la mobilisation de fonds en faveur des forêts. Des mises à jour plus régulières du site Web ont été recommandées, tout comme l'amélioration des informations sur les possibilités de financement pour les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile.

44. Sur la base des réponses au questionnaire, une série d'améliorations du site Web est envisagée dans le cadre de la phase II de la mise en place du centre d'information. Il s'agira notamment de proposer une nouvelle page d'accueil qui présentera clairement les dernières mises à jour du site Web et des bases de données, ainsi que d'œuvrer constamment pour mettre à jour les bases de données et inclure davantage d'informations sur les possibilités de financement pour les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile.

45. Au 31 décembre 2023, le nombre cumulé d'utilisateurs du site Web avoisinait les 22 000 internautes, issus de près de 190 pays, et le nombre total de pages vues avait dépassé les 37 000.

### G. Informations actualisées concernant le projet de bureau en Chine du secrétariat du Forum pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier

46. À sa treizième session, le Forum a accueilli favorablement l'offre faite par le Gouvernement chinois de créer et de rendre opérationnel à Beijing un bureau pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et a prié son secrétariat de lui rendre compte régulièrement des dispositions envisagées pour l'installation et le fonctionnement dudit bureau. De sa quatorzième à sa dix-huitième session, le secrétariat du Forum a fait le point des progrès accomplis à cet égard. Quatre séries de consultations entre l'ONU et la Chine avaient eu lieu avant la dix-huitième session du Forum. Depuis lors, des discussions informelles ont eu lieu et un accord a été trouvé concernant la nature du bureau qu'il est proposé de créer, son champ d'application et ses fonctions. Sur la base de cette conception commune, les projets de protocole d'accord et d'accord avec le pays hôte ont été revus par les deux parties afin de tenir compte des changements convenus. La cinquième série de consultations devrait avoir lieu avant la dix-neuvième session du Forum et un point sur les résultats qui en découleront sera présenté durant la session.

## V. Conclusion

47. Malgré l'augmentation notable de l'aide publique au développement dans le secteur de la foresterie, qui a atteint environ 1,5 milliard de dollars par an depuis 2021, le financement, toutes sources confondues, est encore loin de répondre aux exigences d'une gestion durable des forêts, que l'on estime nécessiter entre le triple des niveaux actuels et 400 milliards de dollars par an d'ici à 2030. Il est donc essentiel de préserver la dynamique de mobilisation des ressources provenant de toutes les sources de sorte que les ressources atteignent les niveaux souhaités. Dans le même temps, les pays en développement et les pays en transition économique continuent de se heurter à des difficultés considérables lorsqu'ils tentent d'accéder aux financements existants et disponibles aux niveaux national et international. Il s'agit notamment : d'un manque d'informations sur les sources disponibles et émergentes ; d'un manque d'informations sur la manière d'accéder au financement promis par diverses initiatives ; d'un manque de ressources ; d'un manque de technologies et d'une capacité limitée à mobiliser des ressources auprès de sources nationales et internationales potentielles ; de l'absence d'un environnement propice pour mobiliser les investissements privés et publics en faveur de la gestion durable des forêts. À cet égard, il convient d'accroître les ressources financières et humaines du Réseau mondial de facilitation du financement forestier pour lui permettre de fournir l'appui qui aidera les pays à améliorer leur accès aux ressources financières et autres aux fins de la gestion durable des forêts.

48. Les sources mondiales de financement forestier, en particulier les sources multilatérales, ont été programmées pour répondre aux défis mondiaux auxquels l'humanité fait face, plutôt que pour financer directement les forêts. Cette tendance, qui s'est poursuivie au cours de la dernière décennie, est aujourd'hui plus prédominante que jamais, comme le montre la programmation des derniers cycles du Fonds pour l'environnement mondial et d'autres fonds multilatéraux, ainsi que l'émergence du Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité et du fonds pour les pertes et les préjudices. Cela signifie que, de plus en plus souvent,

l'accès au financement forestier requiert des approches intersectorielles qui sont plus complexes et requièrent des mécanismes de coordination efficaces et des cadres institutionnels favorables qui ne sont pas facilement disponibles dans la plupart des pays en développement.

49. Les ressources dont dispose le Réseau mondial de facilitation du financement forestier ont diminué par rapport aux années précédentes, alors que les demandes d'appui adressées au Réseau ont augmenté. Pour régler ces problèmes, le secrétariat du Forum a revu l'approche stratégique du Réseau afin d'en améliorer l'efficacité et d'en maximiser les effets. La nouvelle stratégie tient compte des recommandations formulées à la suite de l'évaluation du Réseau dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, des défis communs auxquels les pays continuent d'être confrontés en matière d'accès au financement et des domaines à fort impact sur lesquels le Réseau pourrait se concentrer pour accélérer la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable.

50. La dix-neuvième session du Forum offre aux membres du Forum et aux parties prenantes une excellente occasion d'encourager le respect des engagements pris dans le cadre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de renforcer les efforts déployés pour mobiliser des ressources de toutes provenances en faveur des forêts. Ce sera également une occasion unique pour le Forum de prendre des mesures efficaces pour renforcer le Réseau afin qu'il continue à apporter son appui aux membres du Forum et ainsi à faire progresser la mise en œuvre de la gestion durable des forêts.